

République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

**Ministère des Affaires Sociales, de la Condition
Féminine et de l'Enfance.**

**39^{ème} Session du Comité pour l'Élimination
de la Discrimination à l'Égard de la
Femme (CEDEF), 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}
Rapports périodiques combinés
de la République de Guinée.**

Discours

de

Hadja Fatoumata Tété NABE DIALLO,

**Ministre des Affaires Sociales, de la Condition
Féminine et de l'Enfance,**

New York, le 25 juillet 2007

-Madame la Présidente,

-Distingués membres du Bureau,

-Honorables membres du Comité

Madame le Conseil d'Administration de l'Organisation

**des Nations Unies pour la parité entre les sexes et la
promotion de la femme,**

-Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente,
vous adresser ainsi qu'à mes autres collègues du Comité

C'est pour moi un immense privilège de prendre la parole devant cette auguste assemblée et, en application de l'Article 18 de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, vous présenter les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} rapports combinés de mon pays, la République de Guinée.

Administration

Au plan administratif, la Guinée est divisée en 7 régions administratives auxquelles s'ajoute la ville de Conakry (la Capitale). Elle compte 33 préfectures, 38 communes urbaines dont 5 à Conakry et 302

collectivités se subdivisent en 308 quartiers (urbains) et 1615 districts ruraux.

La population guinéenne qui était de 7. 878 .418

Guinée environ un enfant sur 4 meurt avant l'âge de cinq

ans.

Madame la Présidente,

L'économie guinéenne repose fondamentalement

Madame la Présidente,

Cette dégradation de l'économie et la
détérioration extrême du pouvoir d'achat

populations qui ont été à l'origine des événements
tragiques de janvier et février de cette année ont eu

comme résultat la nomination d'un Premier Ministre,
Chef de Gouvernement et la mise en place d'un
Gouvernement de large consensus, le 28 mars 2007,
dont trois femmes occupent les ministères :

nouvelles structures, réaffirme son engagement à lutter contre l'impunité et à promouvoir les droits de l'homme.

Madame la Présidente,

La République de Guinée a adhéré à la ~~Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de~~

Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1981 et l'a ratifié en 1982, sans réserve.

Je voudrais rappeler que dans l'arsenal juridique et institutionnel qui a été mis en place en Guinée pour assurer la protection des Droits Humains, la CEDEF occupe ~~une place de choix au regard de l'intérêt~~

- créer, dans un proche avenir, des cellules Genre à la place des points focaux Genre dans

départements ministériels pour influencer les politiques et les programmes sectoriels en matière de Genre.

- poursuivre la sensibilisation et la formation des femmes pour leur permettre de mieux

de son sexe, de sa naissance, de sa race, de son ethnie, de sa langue, de ses croyances et de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses »
fin de citation.

Madame la Présidente,

Il faut également noter que les dispositions suivantes ont contribué à la promotion des droits des femmes :

l'adoption du code foncier et domanial par

discriminatoire.

- La ratification en 2004 du Protocole à la Charte
Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

aux droits des femmes.

- L'adhésion de la Guinée à la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité des sexes en Afrique dont le rapport initial a été déposé en 2006 au Secrétariat de l'Union.

- Le développement par le Gouvernement guinéen de programmes et de projets en faveur des femmes réfugiées et déplacées, avec l'appui de ses partenaires, notamment le HCR, la Croix Rouge, l'Unicef, etc.

Madame la Présidente,

Mon département

meilleure compréhension des dispositions de la CEDEF par les professionnels et auxiliaires de la justice, en vue de son application effective.

Il dispose à cet effet, d'un Conseiller juridique

d'une division des droits de la femme et de 15 para-

- l'existence d'institutions de micro finances de proximité (YETE MALI, Crédit rural, CAFODEG, NIMBA Bank Solidarité, CENAFOD, PRIDE, 3AE – Agence Autonome d'Appui)

pour appuyer les activités génératrices de revenus

des femmes ;

L'élaboration et l'adoption de politiques et de programmes

Dans le domaine, mon propos va porter essentiellement sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

4-1. Santé

Dans le secteur de la santé, les actions menées par l'Etat reposent fondamentalement sur :

le programme éducatif et culturel

- le programme national maternité sans risque, avec la mise en place des mutuelles de santé pour la prise en charge des risques liés à la grossesse et à l'accouchement (MURIGA) et de la division santé de la reproduction au

Ministère de la santé ;

- la promotion de la planification familiale à travers l' Association Guinéenne pour le Bien Être Familial (AGBEF) ;
- le projet de Prise en charge des besoins en services de santé sexuelle et reproductive pour les réfugiés Libériens, Sierra Léonais, Ivoiriens et les personnes déplacées en Guinée forestière ;
- Le Programme national de lutte contre les cancers du col de l'utérus et des seins par le Ministère de la santé en zone urbaine : Conakry.

dans le cursus des centres d'appui à l'auto promotion
féminine (CAAF) des modules d'alphabétisation
fonctionnelle

fonctionnelle et la création d'une chaire UNESCO
"Femmes, Genre, Société et Développement"

5.2. Le mécanisme national

Autres Partenaires

a. ONG Nationales

Au niveau national, l'Etat guinéen entretient des relations de coopération étroite avec les ONG et la société civile que sont :

- La coalition nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté de la Femme (CONAG/DCF).
- Le réseau Femme, Droits et Développement en Afrique (WILDDAF /FEDDAF).

B – Autres partenaires

Dans le cadre de la coopération internationale, l'Etat guinéen bénéficie de l'appui des agences, Fonds et Programmes des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS, PAM, etc.), de la Banque Africaine de Développement, du Centre International de Coopération Canadienne (CECI) et du Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne (BACC).

6 - Contraintes

Madame la Présidente,

La mise en œuvre de cet important programme

rencontre de nombreux

- La méconnaissance et la non-application correcte

de la GFDFE par certains professionnels de la

justice ;

- L'analphabétisme .

- L'insuffisance du suivi de la mise en œuvre des instruments juridiques ratifiés par la Guinée ;
- La faible diffusion des textes juridiques existants ;
- L'accès difficile aux marchés pour la

nous sommes assis pour la promotion et la

Madame la Présidente,

C'est l'occasion pour moi de remercier les
partenaires bi et multilatéraux qui nous accompagnent
dans la réalisation des programmes d'assistance